

Information sur les Visas

Mise à jour le 12 janvier 2012

Eligible pour : Toutes les nationalités avec un passeport valable
(Les passeports doivent être valables au moins six mois avant la date d'échéance de visa.)

Types du Visa, Validité, Nombre du Séjour & Frais

Type	Validité	Nombre du séjour permis	Frais (en CHF)	Extensible
Touriste	3 Mois	28 jours	30	Non Extensible
Business/Entrée	3 Mois	28 jours	50	Extensible
MJEV(Business)	6 Mois	70 jours (Chaque Entrée)	125	
MJEV(Business)	12 Mois	70 jours (Chaque Entrée)	250	
Visa d'Entrée (Visit Social)	3 Mois	28 jours	50	Extensible
Visa Méditation	3 Mois	28 jours	50	Extensible

Documents nécessaires à la demande du Visa

1. Un Formulaire original dûment rempli (**en Anglais ou Français uniquement**)
2. Passeport Valable
3. Deux (2) photos récent, taille passeport et en couleur. **Une photo à coller sur le formulaire et Veuillez noter votre nom et prénom derrière chaque photo.** (Consultez le dossier ci-joint pour le guide du photo)
4. Confirmation du vol (Itinéraire)
5. Une enveloppe retour timbrée en **Recommandé** ou **Express** pour le retour du passeport.
“Veuillez vérifier avec le bureau de Poste pour le montant exact de timbres à affranchir.”
6. Frais de Visa. Vous pouvez payer en **Cash** à vos risques ou par **Mandat Postal**.
(Les virements postaux ou les chèques sont irrecevables.)

Note: Documents à adjoindre pour les Demendeurs du Visa suivants

1. **Package Tour** – Une Attestation de l'agence de voyage autorisée au Myanmar.
2. **Visa Business/Entrée** – Note Verbale de l'entreprise ou l'organisation, Curriculum Vitae récent et une Lettre de l'invitation du Myanmar qui invite
3. **Visit Social** – Une Lettre d'Invitation de la famille qui vous accueillera au pays pour l'ancien citoyen du Myanmar.
4. **Visa Meditation** – Une lettre d'Invitation de la Centre du Méditation au Myanmar et Un Curriculum Vitae récent.

Durée de la procédure

Sept (7) jours ouvrables

(Note: Visa Méditation et d'Entrée qui ont besoin la lettre d'Autorisation du Ministres concernés doivent soumettre la demande quelque mois en avance)

Heures du Travail (Les semaines sauf les jours fériés du Consulat)

09h30 – 12h30

(Veuillez trouver la liste de vacances du consulat pour l'année 2012)

CONSULATE-GENERAL OF THE UNION OF MYANMAR

47 Avenue Blanc-CH-1202 GENÈVE

Tél: (022) 906 9870 / 906 9871

Facsimile: (022) 732 7377

Siteweb: www.myanmargeneva.org

E-mail: myanmargeneva@hotmail.com